



 **Bac Pro**
 **Technicien ou**
 **Technicienne de Maintenance
des Systèmes Énergétiques
et Climatiques**

Activités professionnelles

La formation prépare les élèves aux métiers de technicien de maintenance des installations frigorifiques sanitaires, thermiques et climatiques.

Ces installations sont de toutes tailles et de tous types :

- Appareils de climatisation
- Appareils sanitaires
- Chaudières
- Réseaux de chaleur
- Énergies renouvelables

Contenu de la formation

Enseignement professionnel

Une part importante des apprentissages professionnels est confiée à l'entreprise (surtout pour les jeunes sous statut d'apprenti).

L'activité en entreprise prend des formes variées, les tâches confiées doivent couvrir le plus possible les compétences exigées par le référentiel.

Le lycée apporte le complément de formation nécessaire (technologies des installations, techniques et procédés de maintenance, travaux pratiques sur les différents systèmes).

Enseignement général

La formation générale permet de donner aux élèves les outils nécessaires à la résolution des problèmes techniques qui leur seront posés (français, histoire géographique, maths, sciences, langue vivante, gestion, éducation artistique, éducation physique et sportive).

Il est à noter que le Bac Professionnel exige un bon niveau d'enseignement général qui permettra au futur salarié de s'adapter et d'évoluer dans l'entreprise.

Débouchés

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est susceptible d'être employé par des entreprises de natures et de tailles différentes :

- Entreprises ayant un service de maintenance
- Entreprises spécialisées en exploitation et maintenance
- Constructeur d'équipements énergétiques et climatiques

Poursuites d'études

- BTS Maintenance des systèmes Énergétiques et Fluidiques
- BTS Fluides Énergie Domotique option FCA

Recrutement

Deux voies possibles : **Scolaire** et **Apprentissage**.

- Voie scolaire : 22 semaines en entreprise réparties sur les 3 années.
- Apprentissage : l'apprenti est salarié d'une entreprise (alternance de 26 semaines en entreprise et de 21 semaines au Lycée chaque année).